

DEC112575DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre Dauchez aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Dauchez, Professeur des Universités, est nommé délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 14 novembre 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2011

Alain Fuchs

Décision 112399DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M JOURNOT LAURENT directeur de l'unité de recherche n°3426.

Considérant que M HADDOU DOMINIQUE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

M HADDOU DOMINIQUE, technicien.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3426, à compter du 08 juin 2011.

M HADDOU DOMINIQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M HADDOU DOMINIQUE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/10/2011
Le directeur de l'unité 3426
M JOURNOT LAURENT



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

Visa de la Président
de l'UM2

Visa du Président
de l'UM1

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO



**Le Président de
l'Université Montpellier 1**

Philippe AUGÉ

Décision 112398DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M JOURNOT LAURENT directeur de l'unité de recherche n°3426.

Considérant que Mme GUILLEMIN JENNIFER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

Mme GUILLEMIN JENNIFER, technicien.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3426, à compter du 08 juin 2011.

Mme GUILLEMIN JENNIFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme GUILLEMIN JENNIFER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/10/2011
Le directeur de l'unité 3426
M JOURNOT LAURENT

Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

Visa de la Président
de l'UM2

Visa du Président
de l'UM1

Le Président de
l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

Décision 112357DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant GUARINI JEAN MARC directeur de l'unité de recherche n°7621.

Considérant que M GUARINI JEAN MARC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

M. CATALA PHILIPPE, assistant ingénieur.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7621, à compter du 08 juin 2011.

M CATALA PHILIPPE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. CATALA PHILIPPE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

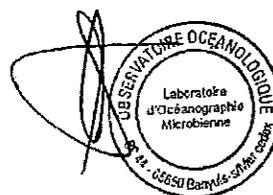
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/10/2011

Le directeur de l'unité 7621

~~M. GUARINI JEAN MARC~~

Stéphane BLAIN



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale


Ghislaine GIBELLO